

Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de Kermaria-Sulard
Séance du 04 septembre 2015

Date convocation : 26/08/2015	Le quatre septembre deux mille quinze à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur BOITEL Dominique, Maire.
Membres : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14	Etaient présents : BOITEL Dominique, HENRY Alain, LE GAC Béatrice, DRU Emmanuel, MARONNE Mireille, CREC'HRIOU Yann, BIENVENUT Aurélie, LE CALVEZ Joyselle, MONTMIRAIL Françoise, LE HOUEROU Alain, CHEREL Olivier, HARRAR Jean-Jacques, OUVRARD Florence, LE HENAFF Annie Excusé : PIERRE Daniel, Secrétaire de séance : LE GAC Béatrice

11-Modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par délibération du 25 juillet 2014.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à une modification simplifiée du document d'urbanisme communal, en l'occurrence l'article 13 et une correction graphique.

Le projet de la modification simplifiée sera notifié aux personnes publiques associées et mis à la disposition du public en mairie pendant une durée d'au moins un mois.

A l'issue de la mise à disposition, monsieur le Maire en présentera le bilan devant le conseil municipal, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré,
le conseil municipal décide :

D'engager une procédure de modification simplifiée du PLU, conformément aux dispositions des articles L 123-13-3, L127-1, L128-1, L128-2 et L123-1-11 du Code de l'Urbanisme ;

Pour copie conforme
Le Maire
D. BOITEL

Rendu exécutoire après transmission
A la Sous-préfecture, le 09/09/2015
Et publication du 08/09/2015
Le Maire,

